Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, L'EFFICACITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DE LA POLICE

Le Conseil d'Etat choisit la police intégrée pour l'an 2000

Une ligne de commandement unique et claire, un seul corps de police d'intervention cantonal avec des unités disposant des mêmes compétences : le Conseil d'Etat a choisi la solution à ses yeux la plus cohérente et la plus efficace pour garantir la sécurité publique dans toutes les régions du canton. Cette réorganisation est nécessaire pour faire face à l'augmentation de la petite délinquance comme à l'évolution de la grande criminalité.

La solution choisie par le Conseil d'Etat vise notamment à remédier aux redondances et aux incohérences liées à la coexistence de forces de police municipales et cantonale. Elle prévoit de mettre en place dans les quatre régions du canton :

- une ligne de commandement unique rattachée à la Police cantonale et relayée par le chef de région,

- un seul corps de police d'intervention (reprise par le Canton de 250 à 350 policiers municipaux), répartis dans les différents secteurs,

- des compétences identiques pour tous les policiers d'intervention,

- une meilleure utilisation des ressources et une plus grande souplesse dans leur engagement,

- une meilleure sécurité à tous les niveaux,

- le maintien des postes de police et de leurs tâches de proximité.

Le projet du Conseil d'Etat accorde une importance primordiale à la disponibilité de la police sur l'ensemble du territoire. L'unification de la ligne de commandement ne

permettra pas seulement d'assurer une efficacité accrue face à tous les types de criminalité. Elle assurera également une meilleure disponibilité des policiers à l'échelle régionale et communale grâce à leur mobilité et à leur souplesse d'engagement.

Quant aux communes, il est prévu qu'elles soient associées étroitement à cette réorganisation dans leur région, et qu'elles puissent conserver un certain nombre de policiers chargés de tâches de proximité comme l'îlotage, la recherche de renseignements ou la prévention. Le projet n'inclut pas la police de Lausanne, qui conservera son statut actuel.

Cette solution s'écarte des recommandations du comité de pilotage " Police 2000 ", qui, dans sa majorité, préconisait l'extension de la collaboration des forces municipales au niveau régional. Le Conseil d'Etat a en effet constaté que cette solution ne permettrait pas de remédier suffisamment aux inconvénients de la situation actuelle. D'autre part, il tient à respecter l'Accord de la Table ronde, dont l'une des mesures prévoit précisément l'intégration des polices cantonale et municipales.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 2000

Jean-Claude Mermoud, chef du DSE, 021/ 316 45 00 Pierre Aepli, commandant de la Police cantonale, 021/ 644 80 00